

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 5

Artikel: Notre débat autour de la table ronde : l'Europe et le problème atomique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre débat autour de la table ronde



De droite à gauche : **LE PRÉSIDENT, M. DYNAMIC**, spécialiste en matière d'énergie, **M. NEUTRON**, technicien nucléaire, **M. DE LA MUETTE**, expert de Paris pour les questions atomiques (Comité spécial de l'O. E. C. E.), **M. DE BRUXELLES**, expert de Bruxelles pour les questions atomiques (Euratom), **M. MILIS**, spécialiste de la défense nationale.

L'EUROPE ET LE PROBLÈME ATOMIQUE

Faut-il équiper l'Europe en centrales atomiques? Faut-il pour cela une entente entre États européens? Faut-il réaliser cette entente par voie de coopération ou d'intégration?

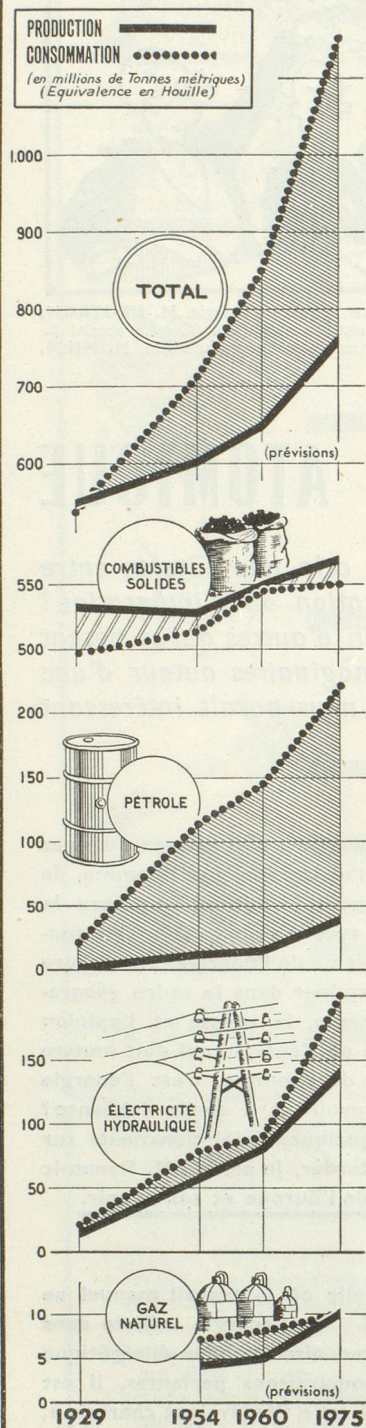
Nous avons réuni, pour répondre à ces diverses questions et bien d'autres qui se posent en matière d'eupérisation de l'énergie nucléaire, 5 interlocuteurs imaginaires autour d'une table ronde, et nous convions nos lecteurs à suivre leur débat, qui nous paraît intéressant et vivant.

Le Président. — Les progrès de la civilisation sont marqués par les progrès dans l'utilisation, par l'homme, de l'énergie que lui fournit, directement ou indirectement, la nature. Le niveau de vie d'un pays est en rapport plus ou moins direct avec la somme d'énergie consommée par ses habitants. Plus que jamais le problème de l'énergie est à l'ordre du jour et notre intention est, Messieurs, de l'examiner dans le cadre géographique particulier de l'Europe occidentale. La radio, la presse et l'opinion publique se passionnent pour une forme nouvelle de l'énergie qui doit mettre plus d'esclaves-machines encore à la disposition de l'homme, c'est l'énergie nucléaire. Quels espoirs nous permet-elle d'entrevoir et à quelle échéance? J'espère que cette discussion nous apportera quelques éclaircissements sur ces problèmes de première importance. Sans plus tarder, je prierai **M. Dynamic** de nous préciser la situation énergétique actuelle de l'Europe et son avenir.

M. Dynamic. — A l'heure actuelle où le travail manuel ne fournit plus qu'1 % de l'énergie utilisée dans le monde, il est particulièrement intéressant de connaître le bilan énergétique de notre continent. Pour pouvoir établir des comparaisons parlantes, il est indispensable d'adopter une commune mesure qui est « l'équivalent charbon », c'est-à-dire la quantité de charbon théoriquement nécessaire pour produire l'énergie fournie par la source considérée. Actuellement, l'O. E. C. E. estime la consommation totale d'énergie en Europe à environ 700 millions de tonnes d'équivalent houille, qui se répartit approximativement entre les différents secteurs : 72 % pour les combustibles minéraux solides, 16 % pour les produits pétroliers, 11 % pour l'électricité hydraulique et 1 % pour le gaz naturel. Or, la consommation moyenne est sensée augmenter de 15 % environ d'ici à 1960 et de 100 % d'ici à 1975.

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE CLASSIQUE

DES PAYS MEMBRES DE L'O.E.C.E.



Pour les années 1929 et 1954, les chiffres sont tirés du rapport de M. Armand et des statistiques industrielles de l'O. E. C. E. Les chiffres de 1950 et 1975 ne sont que des estimations très approximatives que nous avons faites nous-même en nous renseignant auprès des personnes les plus qualifiées.

Le Président. — Ainsi les besoins d'énergie iront en s'accroissant considérablement et parallèlement à l'augmentation de la population et de l'activité économique. Mais de quelles ressources énergétiques dispose et disposera l'Europe pour satisfaire ces besoins croissants ?

M. Dynamic. — En 1955, les pays de l'O. E. C. E. ont produit 601,5 mio de tonnes d'équivalent houille, ce qui a laissé un déficit de plus de 100 mio couvert par l'importation. Ce déficit doit être en 1960 de l'ordre de 200 mio et en 1975 de 500 mio de tonnes d'équivalent houille.

Le Président. — Ces prévisions sont assez sombres car, d'une part, elles sous-entendent un gonflement des importations européennes d'énergie et donc une plus grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur ; d'autre part, chacun sait que nos réserves ne sont pas inépuisables.

M. de Bruxelles. — Pourriez-vous, Monsieur Dynamic, nous donner une idée de l'importance des réserves européennes d'énergie ?

M. Dynamic. — D'une manière évidemment très approximative ! Dans les conditions de production actuelle, nos réserves exploitables de charbon seraient épuisées dans deux cents ans environ, et celles de lignite dans sept cents ans. On estime qu'en 1975 la presque totalité des ressources hydrauliques « situées à distance économique des centres de consommation » auront été équipées. Les ressources futures en gaz naturel et en pétrole sont difficiles à chiffrer, et varient, selon les estimations, entre 25 et 140 années.

Le Président. — On ne saurait être que pessimiste sur les perspectives européennes dans le domaine énergétique s'il n'était pas possible d'envisager des formes nouvelles d'énergie. Elles sont théoriquement nombreuses, puisque les savants envisagent la possibilité d'utiliser l'énergie géothermique, c'est-à-dire celle des roches en fusion formant le noyau du globe terrestre ; l'énergie thermique des mers ; l'énergie éolienne, dont la production ne peut être que très irrégulière ; l'énergie solaire, qui sera peut-être la seule source d'énergie dont disposera l'humanité lorsque toutes les réserves de combustibles auront été épuisées ; mais nous nous limiterons ici au problème de l'énergie nucléaire dont l'exploitation nous paraît la plus prochaine et la plus importante. M. Neutron voudra-t-il bien nous faire connaître son avis sur l'apport possible de cette nouvelle forme d'énergie ?

M. Neutron. — Cette nouvelle source d'énergie dont on parle tant actuellement, consiste surtout en émission de chaleur produite par la désintégration de l'atome ; elle peut servir à la propulsion d'engins tels que les navires et les locomotives ou être utilisée directement sous forme de chaleur dans certaines industries ; mais elle est surtout destinée à produire de l'énergie électrique.

Le Président. — Estimez-vous, M. Neutron, que l'énergie nucléaire pourra contribuer à combler le déficit énergétique européen ?

U. Neutron. — Certainement, mais je crains que l'on ne se fasse des illusions sur l'utilisation à court terme

de cette énergie nouvelle. En effet les investissements que demandent des installations nucléaires sont énormes et de nombreux progrès techniques doivent encore être accomplis pour la rendre économiquement rentable.

Nous avons parlé des besoins d'énergie et du potentiel existant. Un autre facteur extrêmement important est celui des prix. Il est difficile d'évaluer actuellement le coût du kWh d'origine nucléaire car aucune centrale n'est installée pour la fourniture commerciale d'électricité. L'amiral H. G. Rickover, chef du Département Marine de la Commission atomique américaine, estime que le coût du kWh produit par les installations nucléaires de Pittsburgh (en projet encore) reviendrait à 22,4 c. s. ce qui est un maximum. Le prix actuel du kWh hydro-électrique est en Suisse de 6 centimes environ. Alors qu'en améliorant les réacteurs et en élevant leur potentiel on arriverait à abaisser le coût du kWh nucléaire à 16,8 c. Il est possible d'espérer que, dans une dizaine d'années, le prix de l'énergie soit ramené à 4 centimes suisses le kWh. Les surgénérateurs (Breeder-réacteurs) permettraient de réduire les coûts à un minimum.

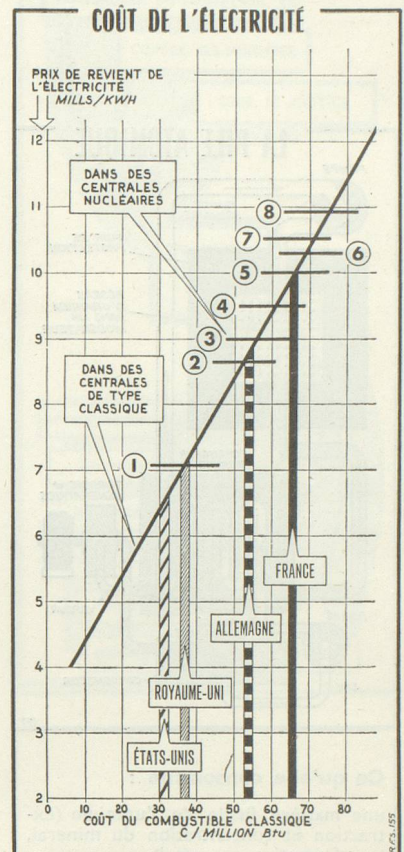
U. Dynamic. — Mais dans le même temps le coût de l'énergie classique devrait augmenter. En effet, pour le charbon, tout d'abord, il est incontestable que les couches exploitées deviennent de plus en plus profondes et difficiles à atteindre, en même temps que la main-d'œuvre se raréfie : d'où hausse des prix ; il en est de même pour le pétrole ; quant à l'aménagement du potentiel hydro-électrique, les prix augmentent assez rapidement à partir d'un certain degré d'aménagement.

U. Milis. — Si je vous ai bien compris, le coût du kWh nucléaire est encore très élevé parce que l'électricité ainsi produite ne l'est qu'en très petite quantité dans des centrales d'essai qui ne sont que des prototypes et qui servent à atteindre d'autres buts que la production d'électricité. Je me réjouis à la pensée que leurs coûts retombent sur les budgets militaires ! Pour une fois les travaux guerriers contribueront à améliorer le bien-être de l'humanité.

U. Dynamic. — Mais je pense qu'un des grands avantages de l'énergie nucléaire sera d'employer des combustibles dont les réserves sont incommensurables. Et devant les graves problèmes que pose l'avenir des ressources d'énergie classique, il est assez réconfortant d'envisager l'utilisation de cette forme nouvelle, même si son prix demeure très élevé.

Le Président. — Il est donc indispensable d'entreprendre au plus tôt la construction de réacteurs spéciaux destinés uniquement à la production commerciale de l'électricité. Quelle est la situation de l'Europe à cet égard ?

U. Neutron. — Malgré l'avance prise par le Royaume-Uni et par la France, l'Europe est très loin des U. S. A. et de l'U. R. S. S qui rivalisent d'efforts dans l'application militaire et pacifique de cette énergie nouvelle. Et ce retard est dû au manque de coordination des efforts entrepris en Europe ; toute recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire, tout début de réalisations demandent de tels moyens financiers que seuls les « 2 Grands » ont pu les entreprendre ; il est très au-dessus des possibilités d'un pays européen d'effectuer des recherches systématiques et rentables dans



Ce tableau est tiré d'une brochure de l'O. F. C. E. parue en 1955. Depuis lors d'autres travaux ont été publiés qui aboutissent à des conclusions partiellement différentes ; nous le publions à titre purement indicatif et sous toutes réserves. En effet le coût de l'énergie atomique est influencé par un très grand nombre de facteurs et il est difficile de donner des chiffres précis à l'heure actuelle. Alors que l'énergie classique dépend en grande partie du coût de la main-d'œuvre, l'énergie atomique dépend du taux du loyer de l'argent et du niveau technologique, ainsi que le rappelait récemment M. Armand.

ce domaine. C'est la raison pour laquelle une collaboration s'impose entre les différents pays européens, s'ils veulent que l'Europe ne perde pas sa place en tête du progrès technique.

Le Président. — J'ajouterai qu'il est aussi très important de partager les risques qui sont particulièrement grands dans une technique aussi nouvelle et aussi coûteuse.

M. Wilis. — Et de contrôler l'utilisation d'une technique nouvelle dont on connaît les dangers.

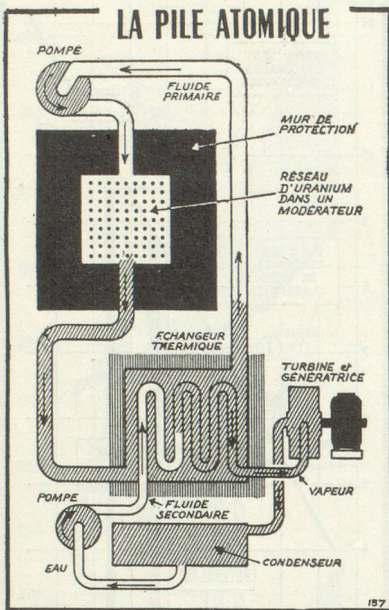
Le Président. — Ainsi, Messieurs, il est indispensable qu'une collaboration s'établisse dans le cadre de l'Europe en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ce qui n'empêchera pas de laisser subsister une distinction entre les programmes nationaux et les programmes européens qui compléteraient les premiers. A l'heure actuelle deux plans sont en présence, qui se proposent d'aboutir à des résultats analogues, mais par des voies et par des moyens différents. Je pense à l'Euratom et au projet de l'O. E. C. E. M. de Bruxelles et M. de La Muette voudraient-ils nous indiquer les lignes générales de leur projet?

M. de Bruxelles. — Au début de juin 1955, la conférence de Messine des ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier avait accepté le principe de la création éventuelle d'une « agence » européenne pour la production d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Par la suite une commission permanente d'experts fut désignée, avec siège à Bruxelles. Il apparut que ce serait surtout par l'organisation de l'exploitation de l'énergie nucléaire en Europe que pourrait se réaliser la relance européenne et ce fut l'idée centrale du programme de M. Jean Monnet, président du « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe ». L'Euratom permet aux pays européens de mettre en commun leurs forces pour rattraper leur retard dans le domaine de l'énergie nucléaire. Il est indispensable pour cela de créer une véritable industrie nucléaire européenne et un marché commun des matériaux et équipements nucléaires. L'Euratom ne comprendra, au début, que les six pays de la C. E. C. A. ; mais d'autres pays pourraient, par la suite se joindre à eux.

M. de La Muette. — Quant à l'O. E. C. E., c'est à la fin de 1954 qu'elle a chargé M. Louis Armand d'établir un rapport sur la coopération économique en Europe dans le domaine de l'énergie. Puis, en juin 1955, le problème de l'énergie nucléaire fut confié à un groupe de travail de trois membres présidé par M. Nicolaïdes qui jeta les bases du projet de l'O. E. C. E. Ce dernier propose plusieurs formes de coopération européenne de caractère assez souple pour que ses membres puissent tous y adhérer. Un comité spécial a été créé en vue d'étudier ces problèmes d'une manière plus approfondie.

Le Président. — Je suis heureux de souligner la concurrence de ces deux projets qui crée une émulation excellente ! Quelles sont les institutions auxquelles ils donneraient naissance ?

M. de Bruxelles. — Le système de l'Euratom comporte essentiellement la création d'une commission atomique européenne, de caractère supranational qui fonctionnerait, comme la Haute autorité de la C. E. C. A., sous le contrôle d'un conseil des ministres, d'une assemblée parlementaire et d'une cour de justice.



Ce qu'elle consomme :

une matière fissile de l'uranium (extraction et concentration du minerai, transformation en métal).

Ce qu'elle utilise :

modérateurs : graphite, eau lourde, ...

métaux de gainage pour les barreaux : aluminium, magnésium, ...

fluides de refroidissement : gaz, eau, métaux fondus, ...

protections : béton, fonte, plomb, ...

appareillages : pompes, compresseurs, transformateurs, compteurs, tableaux de commande, ...

Ce qu'elle produit :

chaleur : source d'électricité.

plutonium : combustibles des réacteurs secondaires.

radioéléments pour l'industrie et la biologie (agriculture, médecine).

M. de La Muette. — Le projet de l'O. E. C. E. prévoit, lui, deux organismes : un Comité directeur de l'énergie nucléaire, qui assurera la confrontation des programmes nationaux, la promotion d'entreprises communes, l'harmonisation des législations, etc., et, d'autre part, un Bureau de contrôle auquel sera confié le contrôle de sécurité des matières fissiles. Des sociétés créées au fur et à mesure des besoins assureront les réalisations communes et auront leur propre gestion sans aucun lien de subordination avec le Comité directeur.

Le Président. — Abordons les attributions de ces institutions et commençons, si vous le voulez bien, par l'approvisionnement en minerais et combustibles nucléaires. Que prévoit l'Euratom ?

M. de Bruxelles. — L'Euratom assurerait l'approvisionnement en acquérant les matières fissiles et pourrait soit les vendre aux utilisateurs, soit les louer, soit enfin les conserver aux différents stades du processus de transformation. Il s'agirait donc bien d'un véritable marché commun des combustibles nucléaires.

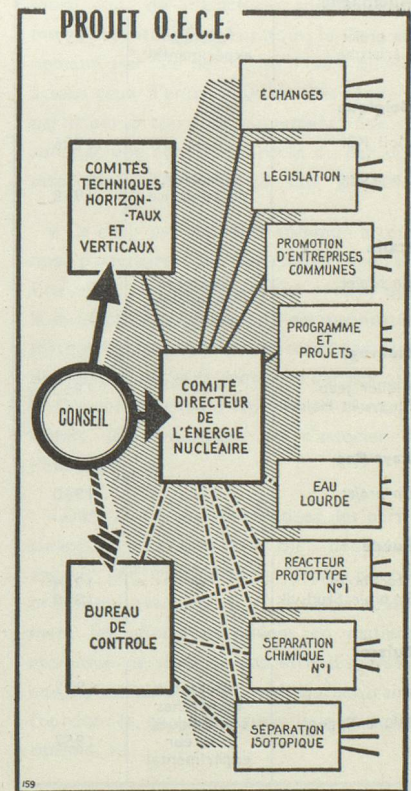
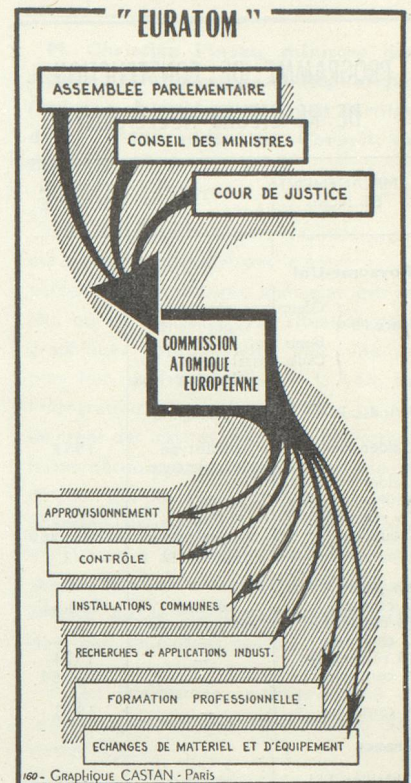
Le Président. — Le projet de l'O. E. C. E. est, je crois, en ce domaine, bien différent ?

M. de La Muette. — Oui, il est beaucoup plus libéral en ce sens qu'il permettrait à chaque pays de s'approvisionner auprès des fournisseurs de combustibles nucléaires.

M. Milis. — Mais, Messieurs, on ne parle ici que des usages pacifiques de l'énergie nucléaire ; or vous n'êtes pas sans savoir qu'elle est utilisable à d'autres fins. En voulant empêcher les pays membres de s'approvisionner, je crains que l'Euratom ne crée des difficultés plus grandes. Ainsi les Allemands ont renoncé, dans le Traité de Paris, à l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire ; mais ce n'est pas le cas de la France. Il serait, à mon sens, plus judicieux d'établir un contrôle et une comptabilité strictes, ainsi que le prévoit l'O. E. C. E., de la production et de l'emploi de tous les éléments fissiles provenant directement ou indirectement des entreprises communes.

M. Neutron. — Êtes-vous certains, Messieurs, d'être réellement à la page ? Cette discussion présuppose que ces matières combustibles seront très difficiles à se procurer et n'existeront qu'en quantités limitées ; mais ne croyez-vous pas que ces points de vue seront dépassés lorsque le combustible nucléaire sera non plus l'uranium ou le thorium, mais l'hydrogène, par exemple ? Récemment, en effet, vient d'être réalisé le contrôle de la fusion nucléaire qui dégage une énergie beaucoup plus considérable que la fission nucléaire.

Le Président. — Certes les combustibles alors utilisés se trouveraient partout dans la nature et tout contrôle deviendrait évidemment impossible. Mais avant que le procédé de la fusion nucléaire ne soit généralisé, il est encore temps d'envisager le contrôle de sécurité de la simple fission.



PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES

EMPLACEMENT ET NOM	TYPE	MISE EN SERVICE
Royaume-Uni		
Harwell	Gleep	réacteur expérimental
	Bepo Dido	essai de matériaux
Windscale		plutonigène
Calder Hall		prototype de puissance
Calder Hall et Annan (6 réacteurs) Dounreay		Mixte surgénérateur (breeder)
		1957
		1958-59 avant 1960
En projet		
2 centrales (4 réacteurs)		réacteur de puissance
		1960-61
2 centrales (4 réacteurs)		—
		1974
4 centrales		—
		1963-64
4 centrales		—
		1965
France		
Châtillon ELI		réacteur expérimental
		1948
Saclay	EL3	—
	EL3	—
		1951
		1957
Marcoule	G1	plutonigène
	G2	—
		1956
		1957
En projet	G3	—
	G4	surgénérateur prototype de puissance
		1957
		1959
		1959
Allemagne		
En projet		réacteur expérimental
Karlsruhe		1957
Belgique		
Moll RBI		—
		1956
En projet		réacteur de puissance
		1958
Italie		
En projet		réacteur expérimental
Norvège		
Kjeller Jeep		—
En projet Halder		—
		1953
Pays-Bas		
En projet		—
		1960
Suède		
Stockholm		—
En projet Studsvik		—
		1954
		1959
Suisse		
Würenlingen		réacteur à recherches scientifiques
		1955
		réacteur expérimental
		1957

Un autre aspect de la collaboration européenne demeurera toutefois, c'est celui de la création et de la gestion d'installations communes. Quels sont les plans de l'O. E. C. E. dans ce domaine ?

M. de La Murette. — Nous envisageons de créer un certain nombre d'entreprises communes

dont les dimensions optimum dépasseraient les possibilités nationales ; d'autre part, plusieurs de ces entreprises seront très aléatoires et il serait impossible à une seule nation d'en assumer le risque. C'est ainsi que nous nous proposons la création d'une usine de séparation isotopique, d'une usine de séparation chimique des combustibles irradiés, d'entreprises communes pour la production de l'eau lourde, d'un centre de façonnage des éléments de combustibles, de centrales électriques, au moins dans la partie initiale ; la mise à disposition par certains pays à d'autres pays d'usines de transformation de minerai en métal. Enfin, et surtout, la création commune de certaines installations telles que centre d'essais, réacteurs d'étude des matériaux et réacteurs prototypes.

M. de Bruxelles. — L'Euratom prévoit aussi la création d'installations communes du même genre

que celles de l'O. E. C. E.

Le Président. — Un autre aspect de la collaboration européenne est celui de la coordination de la recherche et des applications industrielles.

M. de Bruxelles. — Parfaitement et nous éviterons les doubles emplois en prenant connaissance des plannings nationaux. D'autre part nous créerons des écoles de spécialistes et des centres de recherche. La formation de techniciens est un problème de la plus haute importance, à moyenne et à longue échéance; il est aussi essentiel pour l'Europe que ces techniciens demeurent sur le continent et résistent à l'attrait des U. S. A., par exemple.

Le Président. — Cette attraction des U.S.A. pour les jeunes techniciens en énergie nucléaire est facilement compréhensible car l'Europe manque tellement de moyens financiers pour la recherche. Aussi est-il d'autant plus urgent qu'un programme soit réalisé dans ce sens. Le projet de l'O. E. C. E. est-il différent dans ce domaine ?

M. de La Murette. — Non, M. le Président, sur ce point nos vues concordent.

Le Président. — Mais je crois, Messieurs, que vos positions diffèrent quant à l'échange des matériaux et des équipements nucléaires ?

M. de La Murette. — Nous demandons que le régime des échanges soit dans ce domaine nouveau beaucoup plus libéral que dans les autres secteurs ; nous avons, pour cela, établi certaines catégories de produits susceptibles d'échanges.

M. de Bruxelles. — J'estime que nous allons encore plus loin dans le domaine des échanges ; c'est ainsi que nous écartons tout droit de douane sur les matières nucléaires qui circuleraient à travers les pays membres. D'autre part nous demandons la liberté la plus grande pour les produits et les équipements utilisés dans l'industrie nucléaire.

Le Président. — Mais comment allez-vous assurer le financement de tels projets? De quelle manière établissez-vous les participations des pays membres de vos organisations?

M. de Bruxelles. — La caractéristique de notre système est la création d'un budget commun alimenté par les cotisations des pays membres dont le montant ne saurait être inférieur à 15 % des dépenses nucléaires totales du pays envisagé. Nous réaliserons notre programme commun par des sociétés de types divers.

Le Président. — Prévoyez-vous aussi, M. de La Muette, une mise en commun des moyens financiers?

M. de La Muette. — Nous n'aurons pas de budget commun; mais lorsqu'un projet précis intéressera les différents pays, ils mettront en commun les seules ressources nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Président. — Ainsi la différence essentielle entre le plan Euratom et le projet de l'O. E. C. E. est que ce dernier établit une collaboration entre États souverains dans un cadre géographique élargi, alors que l'Euratom établit une intégration de la production d'énergie nucléaire dans un cadre restreint, sous une direction commune. D'autre part, les institutions reflètent les différences existant déjà entre des organisations telles que la C. E. C. A. et l'O. E. C. E. Enfin, le contrôle de sécurité des matières fissiles est très diversement interprété. Or, Messieurs, il ne faut pas oublier que ce contrôle est la condition suspensive de toute aide américaine, que ce soit sous la forme de dons ou de ventes d'uranium.

J'estime en conclusion, que tous les efforts doivent être faits pour tenter la mise au point de solutions européennes à tous les problèmes que pose l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire. Il est souhaitable que l'organisation de Bruxelles voie rapidement le jour et reçoive l'adhésion du plus grand nombre d'États possible. Mais il est d'ores et déjà certain que tous les pays d'Europe occidentale ne pourront, pour des raisons politiques, donner leur adhésion à l'Euratom et fourniront leurs efforts de coopération dans le cadre de l'O. E. C. E.. Comment assurer la liaison entre les deux organisations, celle de Bruxelles et celle de Paris?

Théoriquement, deux solutions peuvent être envisagées.

La première consisterait à centrer autour d'Euratom toute l'organisation européenne de l'énergie nucléaire, les États participant à son action, soit en qualité de membres, soit en qualité d'associés plus ou moins proches, comme des satellites autour d'une planète. L'O. E. C. E. serait alors simplement chargée d'une tâche de liaison, de coordination et d'information pour les États ne faisant pas partie de l'Euratom en qualité de membres.

Dans la seconde hypothèse, à laquelle je donne personnellement la préférence parce qu'elle répond à la fois à un souci d'universalité et de liberté, Euratom serait considéré comme un tout et participerait en tant que tel aux travaux de l'O. E. C. E. qui centraliserait toute l'action nucléaire à l'échelle européenne et assurerait la liaison entre Euratom et les autres membres de l'O. E. C. E. Cette solution permettrait d'utiliser les institutions existantes et de progresser de façon très libre et quasiment empirique sur la voie tracée par le comité Nicolaidès.

M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères de la République française, a déclaré en avril dernier devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe :

« Il est normal que, dans la construction européenne, quelques-uns d'entre nous, parce que leur intérêt immédiat est en jeu, ou en raison de leur situation géographique, désirent aller plus vite et plus loin que d'autres dans la voie de l'intégration. Gardons-nous dans ce cas de créer des institutions dont le caractère fermé découragerait l'adhésion ultérieure de ceux qui pourraient un jour participer à nos initiatives. Ce qu'on appelle « l'Europe à six » n'est pas et ne sera jamais l'Europe; elle ne peut être qu'une amorce de la collaboration plus large que nous souhaitons réaliser.

« Des institutions ouvertes à tous et prêtes à s'associer avec tous, tel doit être notre objectif.

« Le problème que j'évoque s'est posé récemment à propos de la coopération européenne en matière atomique. Certains d'entre nous veulent créer un organisme d'un type assez voisin de celui de la C. E. C. A., mais, si possible, moins lourd ou de caractère supranational moins accentué. Cet Euratom, le Gouvernement français désire qu'il soit ouvert à tous ceux d'entre vous qui désireraient participer à son fonctionnement, que ce soit par une adhésion directe ou par une association aussi étroite que possible.

« Ce désir est d'ailleurs commun à tous nos partenaires de la Conférence de Bruxelles. Je n'en veux pour preuve que la satisfaction unanime qui s'est manifestée lorsque j'ai pu annoncer, au cours de notre dernière réunion, la démarche par laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni manifestait son intention de s'associer à l'Euratom.

« Dans le même ordre d'idées, les participants à l'Euratom sont bien décidés à assurer une collaboration étroite de cet organisme avec l'O. E. C. E. Non seulement les efforts européens en matière atomique ne doivent pas être dispersés, encore moins opposés, mais au contraire coordonnés, en vue d'assurer leur efficacité optima. »